

## URGENCES TRAVAUX PUBLICS

Vous avez remarqué qu'un arbre est tombé ou qu'un trou s'est formé dans la chaussée pouvant être dangereux ?

Pour toute urgence en lien avec les travaux publics, veuillez communiquer directement au numéro d'urgence, soit le 819-436-2651.



## DÉPART À LA RETRAITE

La Municipalité tient à souligner les 52 années de loyaux services de M. Jean-Yves Cardinal au sein du service incendie de la Municipalité et lui souhaite une belle retraite pleinement méritée.

## DÉCÈS DE MONSIEUR FORTIN

La Municipalité souhaite offrir ses plus sincères condoléances à Monsieur le conseiller Denis Fortin ainsi qu'à sa famille à l'occasion du décès de son père. Nos pensées les accompagnent dans cette épreuve.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

La Municipalité tient à remercier les conseillers sortants Yvon Forget, Sylvain Leduc et Jean-Claude Ratelle pour leur excellent travail au sein du conseil municipal de 2021 à 2025.

Nous souhaitons également la bienvenue à Denis Fortin, Sonia Lachaine et Léanne Sanche qui forment le nouveau conseil avec Sébastien Lavoie, Richard Lévesque, Michel Venne et à la mairie Diane Sirard.

## **NOS ORGANISMES**

### TRANSPORT BÉNÉVOLE

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier d'un transport à prix modique grâce au véhicule électrique et à des bénévoles disponibles à Ferme-Neuve. Pour obtenir des informations ou effectuer une réservation, contacter le TACAL au (819) 623-5565. La Municipalité est toujours à la recherche de bénévoles.

### BINGO DE LA FABRIQUE

La Fabrique Notre-Dame de la Lièvre vous invite à participer en grand nombre à leurs prochains bingos au sous-sol du 246, 12<sup>e</sup> Avenue.

**23 NOVEMBRE À 13H30**  
**28 DÉCEMBRE À 13H30**



125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve QC J0W 1C0  
Téléphone : 819 587-3400, poste 6221  
Courriel : [reception@munfn.ca](mailto:reception@munfn.ca)  
[www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca](http://www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca)



## RÉSOLUTION 2025-11-344 — RÉITÉRATION DE LA CONFIANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ENVERS LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE PERSONNEL CADRE ET L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT** que la direction générale assume un rôle central dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des décisions du conseil municipal assurant ainsi la saine gouvernance, la continuité administrative et la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des problématiques relatives au déroulement des élections municipales et aux événements qui ont mis à l'épreuve l'intégrité, la crédibilité et le professionnalisme du personnel municipal ;

**CONSIDÉRANT** la rigueur et le respect des procédures démontrées par la direction générale, les cadres ainsi que par le personnel impliqué dans l'organisation du déroulement des élections ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal reconnaît le professionnalisme, le dévouement et la compétence de la direction générale, du personnel cadre et de l'ensemble des employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions malgré les circonstances ayant pu susciter des critiques injustifiées, haineuses et diffamatoires sur les réseaux sociaux ;

**CONSIDÉRANT** que la transparence, le respect mutuel et la collaboration entre les élus, la direction générale et le personnel municipal demeurent essentiels au bon fonctionnement de l'administration municipale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal réitère officiellement sa pleine confiance envers la direction générale dans l'exercice de ses fonctions administratives et opérationnelles.

**QUE** le conseil municipal exprime son appui indéfectible à la direction générale, au personnel cadre et à l'ensemble des employés municipaux pour leur travail professionnel et leur engagement au service des citoyens et des citoyennes de la Municipalité de Ferme-Neuve.

**QUE** la présente résolution soit diffusée publiquement afin d'assurer une reconnaissance claire et transparente du travail accompli par l'administration municipale.

## TRAVAUX — ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

À compter du 24 novembre et pour toute la durée des travaux effectués dans l'entrée principale de l'hôtel de Ville, les citoyens désirant se rendre au bureau municipal devront utiliser la porte de la salle du conseil située à l'arrière du bâtiment.

**Merci de respecter la signalisation et de faire preuve de prudence.**

## STATIONNEMENT DE NUIT PROHIBÉ

RÈGLEMENT NO. 113, ARTICLE 26 :

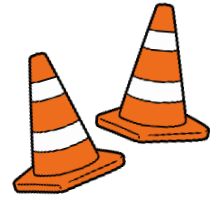
Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, le stationnement est interdit sur les chemins publics de la Municipalité, pendant les périodes du quinze (15) novembre au vingt-trois (23) décembre inclusivement, du vingt-sept (27) au trente (30) décembre inclusivement et du trois (3) janvier au premier (1er) avril inclusivement de chaque année, entre minuit et sept heures du matin.

## NOS MEILLEURS COLLABORATEURS PENDANT L'HIVER : C'EST VOUS !

Saviez-vous que vous pouvez contribuer au bon déroulement des opérations de déneigement par de simples gestes qui ont un impact direct sur le résultat du travail effectué ?

- Placez vos bacs de matières résiduelles dans votre entrée à l'intérieur de la limite de votre terrain, et ce le jour même de la collecte ;
- Ne laissez pas les bacs au bord de la route après la collecte ;
- Déposez la neige sur votre terrain et non sur les trottoirs ni les chemins publics et surtout pas sur les bornes d'incendie. Le dépôt de neige sur toute place publique est interdit par un règlement municipal ;
- Respectez le règlement de stationnement de nuit en période hivernale qui se situe du 15 novembre au 15 avril ;
- Évitez de stationner sur la rue pendant les opérations de déneigement même en dehors des heures d'interdiction ;
- Gardez une distance de 30 mètres de l'unité de soufflage ou du chargeur sur roues pour éliminer tout potentiel d'accident causé par les projections de la souffleuse ou le mouvement des équipements.

**Nous vous rappelons qu'il est interdit aux camions lourds de stationner dans les rues de la Municipalité, et ce, en tout temps.**



## LOISIRS ET CULTURE

Plusieurs exposants à l'intérieur et à l'extérieur!  
Jeu gonflable  
Jeux d'adresse  
Foyers extérieurs  
Resto-mobile Pizza des Hautes Rivières  
Maquillage pour enfant  
Dimanche de 13h à 16h  
Concert de la chorale du Sacré-Cœur  
Horaire à venir

Marché de Noël des Artisans

AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC  
LES 6 ET 7 DÉCEMBRE 2025 DE 11H À 16H

Venez nombreux !

Défilé du Père Noël

Dimanche 7 décembre  
Départ de la 20e Avenue à 11h

Viens marcher avec le Père Noël !



## Concours Ferme-Neuve illuminée et festive !

Courez la chance de remporter un certificat dans un commerce de Ferme-Neuve de votre choix en participant à l'embellissement de la Municipalité.

**Soumettez des photos de votre décor de Noël ainsi que votre nom et votre adresse par courriel à [receptionloisirs@munfn.ca](mailto:receptionloisirs@munfn.ca) avant le 15 décembre 2025 afin de participer.**

Décor admissibles : décorations aux fenêtres, autour de la résidence ou sur votre terrain, que ce soient des installations lumineuses ou non, tant que tous puissent les apprécier de la rue.

Le comité des loisirs sélectionnera trois finalistes parmi les participants puis, les citoyens pourront voter sur la page Facebook de la Municipalité afin de classer les trois positions :

- \* 1<sup>re</sup> place : Certificat de 200 \$
- \* 2<sup>e</sup> place : Certificat de 150 \$
- \* 3<sup>e</sup> place : Certificat de 100 \$

Finalement, un certificat de 50 \$ sera tiré au sort parmi tous les participants.

## CONCERT D'ORGUE DE NOËL MERCREDI 10 DÉCEMBRE À 13 h

M. Luc Bouchard, organiste originaire de Ferme-Neuve, invite la population à un concert d'orgue gratuit le mercredi 10 décembre à 13 h au 246, 12 Avenue.

Le concert d'une durée d'environ une heure présentera huit chansons de Noël. M. Bouchard est un passionné de l'orgue depuis l'enfance, il joue de cet instrument majestueux depuis maintenant 1 an. Bienvenue à tous !